

République Française  
Liberté, Egalité, Fraternité  
Département de la Somme  
Arrondissement de Montdidier



SIAEP  
GUERBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2022

**Délibération DCS 2022/10**

**Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable  
Séance du 13 avril 2022**

Date de convocation : **07 avril 2022**  
Heure de début de séance : **18h05**  
Secrétaire de séance : **Mr Xavier BALZOT**

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P de Guerbigny se sont réunis à la salle des fêtes d'Etelfay, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARRE.

Etaient présents les membres désignés :

**Mmes et Mrs** : Philippe Fagoo ; Philippe Carpentier ; Olivier Tincourt, Clément Ledoux ; Quentin Soilleux ; Michel Million ; Bruno Lengrand ; Philippe Scat\* ; Françoise Lefevre ; Christian Carrette ; Frédéric Carpentier ; Roger Delaruelle ; Marcel Chaneac ; Martine Caron ; Pierre-Philippe Snoy-Dupuis ; David Fournet ; Jean-Marie Carré, Xavier Balzot, Daniel Godefroy ; Benjamin Bizet ; Yves Vieil ; Jean-Claude Gout ; Aurore Ramu, Cyrille Cleuet, Fanny Baudelain\*, Alain Soufflet, Xavier Ribaucourt ; Gérard Prouillet , Fabrice Lessire\*, Frédéric Boquet, Murielle Fimes , Gauthier Nancelle, Jean Obry, Lydia Doinel, Eymeric Bizet, Michel Choisy, Jean-Pierre Cozette, Jacky Massies , Benoît Vansteenkiste, Bruno Caron, Christophe Dumont  
(\*suppléant)

Représentés : **Pouvoir** de Stéphane Delaporte à Frédéric Boquet ; Yves Cottard à Quentin Soilleux ; Valérie Boitel à Michel Million ; Emmanuel Alves Dos Santos à Marcel Chaneac, Séverine Putek à Benjamin Bizet

**OBJET : Discordances et anomalies budgétaires concernant l'ancien SIAEP d'Amy**

**Le Président** expose que lors du dernier conseil, et après avoir été fait état des différents manquements, de nombreux questionnements ont concerné les conditions administratives et financières liées à la reprise de l'ex SIAEP d'Amy.

Devant l'ampleur des déficits transférés au syndicat et les interrogations successives des membres du conseil syndical, il a été proposé de vérifier auprès d'un juriste :

\* dans quelles conditions et selon quels fondements juridiques des responsabilités autres que celle du SIAEP de Guerbigny pourraient être engagées

\* qu'elle est la possibilité d'en limiter les conséquences négatives pour le syndicat,

\* s'il est possible d'obtenir réparation des lourdes pénalités que le syndicat a dû assumer auprès de l'Agence de l'Eau

**Le Comité Syndical,**

**Entendu l'exposé de Monsieur le Président,**

Après en avoir **délibéré,**

L'Assemblée accepte à l'unanimité la proposition du Président et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces nécessaires à ce dossier.

Les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet de boisement, sont inscrits au budget primitif 2022.

<b>Membres en exercice :</b>	<b>84</b>	<b>Votants :</b>	<b>46</b>
<b>Présents :</b>	<b>41</b>	<b>Pour :</b>	<b>46</b>
<b>Absents :</b>	<b>43</b>	<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Pouvoir :</b>	<b>05</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

Pour extrait conforme  
Le Président,  
Jean-Marie CARRE



Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 14/04/2022 et transmission par voie dématérialisée le 14/04/2022. Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication